Fin de location - préavis

Par **matimat**, le **13/04/2005** à **20:50**

J'ai donné mon préavis de 3 mois à mon propriétaire. L'appartement est déjà libre depuis le début du mois, chose que j'ai d'ailleurs signalé au propriétaire. Des personnes sont venues pour visiter l'appartement et voudraient emmenagé avant la fin de mon préavis qui se termine le 22 mai. Le propriétaire refuse. A-t-il le droit ?

Par **contrecourants**, le **17/04/2005** à **17:21**

Même en quittant les lieux à l'avance, le locataire doit payer le loyer et les charges durant toute la durée du préavis, à moins qu'entre temps un nouveau locataire lui succède, [b:8sixd2sk]mais[/b:8sixd2sk] avec l'accord du propriétaire.

Je ne pense donc pas que tu puisses forcer ton bailleur a accepter les nouveaux locataires afin de réduire la durée de ton préavis... ?? Image not found or type unknown

Par **tatiana87**, le **19/04/2005** à **16:12**

Si tu ne peux effectivement pas forcer ton propriétaire à accepter ce nouveau locataire avant la fin de ton préavis, tu peux cependant lui montrer l'intérêt qu'il aura à prendre ce locataire maintenant. D'abord, rien ne dis que ces locataires attendrons jusqu'au 22 mai, et s'ils n'attendent pas qui lui dit qu'il trouvera d'autres locataires, il prend donc le risque de perdre quelques jours (ou même plus) de loyer. Tu peux lui dire aussi qu'il vaut mieux que l'appartement soit occupé, cela évite qu'il "se détériore". et puis surtout, la question que je me pose, avais-tu des mauvaises relations avec lui? c'est bizarre qu'il refuse de nouveaux locataires sans raison, essaye de privilègier le diaolgue avec lui ça semble être la seule solution!

Bon courage si ton proprio est un vieux tétu!!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés